

Lagnieu ZA de Blossieu, n°5
01150 Lagnieu

Lagnieu, le 29/08/2025

Trévoux 772 Route de Lyon
01600 Trévoux



Beaujeu* 94 place de la gare
69430 Beaujeu

Meximieux* 79 rue du Docteur Fuvel
01800 Meximieux

Villars-les-Dombes* 826 av. Charles-de-Gaulle
01330 Villars-les-Dombes

* sur Rv uniquement

M. Nicolas MANZONI
20 chemin de Trécombe
39310 LAJOUX

Objet du dossier

MANZONI/GRANDPERRET - Détachement d'un terrain à bâtir et bornage contradictoire –
Lieu des travaux : Commune de LAJOUX - chemin de Trécombe -Section cadastrale : AV - N°
de Parcelle s 151 152

CLAIRE RICHARD - JEAN-VIANNEY RICHARD - SEBASTIEN HOINE - OLIVIER GANNAT - NOUS PRENONS LA MESURE DE VOS PROJETS

FACTURE N°F25080452

Page 1

N° DOSSIER : 250138 / L02339

N° de Commande :

Désignation	Prix U.HT	Qté	Coeff	Montant HT
OUVERTURE DOSSIER FONCIER	125,00	1	0,50	62,50
Droit fixe pour ouverture dossier, archivage 30 ans, consultation et intégration des données foncières dans la base de données GéoFoncier (coordonnées RFU, dématérialisation des documents fonciers), et suivi administratif				
URBANISME				
Consultation du PLU ou document d'urbanisme en vigueur	30,00	1	1,00	30,00
Déclaration préalable de lotissement (Art R421-23 du code de l'urbanisme)				
Dossier de déclaration préalable de lotissement comprenant : - Demande - Plan de situation (DP1) - Extrait cadastral (DP9) - Plan de division coté dans les trois dimensions (DP10)	200,00	1	1,00	200,00
Fourniture et pose du panneau d'affichage réglementaire d'autorisation d'urbanisme (Déclaration préalable ou Permis d'aménager)	70,00	1	1,00	70,00

TOPOGRAPHIE

Relevé et plan topographique - projet de division

- Relevé et Plan Topographique de la partie destinée à la construction à l'échelle du 1/200ème, comprenant :

* Relevé de tous les détails topographiques visibles (mur, clôture, bâtiment, bordure, talus, fossé, éléments de réseau visibles, bornes, éléments de végétation, ...)

* Relevé des éléments de réseaux visibles (avec ouverture des regards pour mesure des fils d'eau, radier, diamètre des canalisations et directions)

* Semi de points de niveau régulier

* Calcul, interprétation, réalisation du plan

www.cosmos-ge.fr

Tél 04 74 00 91 60

contact@cosmos-ge.fr



SELARL de Géomètres-experts

N° d'ordre: 2008C200002

au capital de 129 600€

RCS Bourg-en-Bresse 399899251

Code APE 7112A

TVA int. FR 19399899251

* Tracé des courbes de niveau le cas échéant				
- Tracé du parcellaire cadastral				
- Projet de division				
Zone rurale ou péri urbaine conditions normales de mise en oeuvre : borne, poteau, angle de maison, bordure de chaussée, élément de réseau, ...	900,00	1	0,50	450,00
Semis de points de niveau :	2,50	75	1,00	187,50
Par point				
Rattachement aux systèmes RGF93 et NGF par GNSS	108,00	1	0,50	54,00
Consultation des gestionnaires de réseau, Demande de Travaux (DT), Report des réseaux d'après les éléments fournis	180,00	1	1,00	180,00

FONCIER

Bornage et reconnaissance de limites

Consultation du fichier immobilier auprès du service des hypothèques : par parcelle <i>(En cas de non présentation du titre de propriété par l'une des parties participantes au bornage contradictoire, la consultation du service des hypothèques sera facturée)</i>	12,00	0		0,00
Commande de copie d'acte auprès du service des hypothèques : par parcelle <i>(En cas de commande d'un acte non présenté par l'une des parties participantes au bornage contradictoire, la consultation du service des hypothèques sera facturée)</i>	15,00	0		0,00
Récupération d'archives anciennes extérieures au cabinet : par archive <i>(En cas de demande auprès d'un confrère extérieur au cabinet nous facturant ces archives. Montant non estimable au moment du devis mais facturé selon le décompte réel du confrère)</i>	100,00	0		0,00
Consultation et récupération des coordonnées des riverains. Envoi d'un premier courrier à ces derniers pour les informer du bornage. Envoi d'un second courrier pour convocation des parties.	100,00	1	0,50	50,00
Tentative de définition des limites de la propriété en présence des riverains et avec l'accord des parties : - les deux premiers points	240,50	1	0,50	120,25
- les points suivants avec délimitation contradictoire	85,00	6	0,50	255,00
Procès verbal de bornage normalisé (obligation ordinale du 01/07/2010) ou certificat de rétablissement	175,00	1	0,50	87,50
Plan de bornage (annexé au procès verbal de bornage)	100,00	1	0,50	50,00
Fourniture et pose d'une borne ou élément de limite	12,00	8	0,50	48,00
Envoi du procès verbal de bornage à la signature et suivi des signatures : par propriétaire	25,00	4	0,50	50,00

DIVISION

Implantation de limite divisoire

Implantation et matérialisation des limites de division : - les deux premiers points	200,00	1	1,00	200,00
- les points suivants	30,00	3	1,00	90,00
Fourniture et pose d'une borne ou élément de limite	12,00	2	1,00	24,00

Plan de division

Réalisation à partir du plan topographique du plan de division définissant la ou les limites de divisions, la position et la cotation des sommets (Mention des superficies, des cotes périmétriques des lots, du tableau de coordonnées des

sommets, du tableau de division).

par lot	122,00	2	1,00	244,00
Descriptif des limites de propriété pour annexer à l'acte (Article L111-5-3 du code de l'urbanisme)	80,00	1	1,00	80,00

DIVERS

Fourniture uniquement d'un fichier informatique au format dwg et pdf : Forfait (sauf cas particuliers)	27,00	1	0,50	13,50
Tirage papier facturé à la demande				

NOTA : Dans le cadre d'un bornage ou d'une division foncière, le donneur d'ordre devra nous transmettre le titre de propriété en vigueur, le compromis ou la promesse de vente en cours préalablement à toute opération.

Il devra également nous transmettre tous les documents foncier en sa possession (plan de bornage, Plan de division, pv de bornage ...)

Au cas ou des difficultés importantes surviendraient, notamment du fait des riverains, ne permettant pas d'aboutir à la signature des parties d'un procès verbal de bornage amiable, le géomètre expert établira un procès verbal de carence. Le règlement des honoraires ne peut en aucun cas être tributaire de l'obtention de l'accord des parties. Le requérant décidera alors de la poursuite éventuel du bornage, soit amiable, soit judiciaire. Cette nouvelle prestation fera l'objet d'un devis complémentaire.

Facture d'acompte N°F25039819 du 04/03/2025 d'un montant de 250,00€ TTC (208,33€ HT)	-208,33			-208,33
Facture partielle N°F25040028 du 29/04/2025 d'un montant de 1301,30€ TTC (1084,42€ HT)	-1 084,42			-1 084,42

Total HT €	1 253,50
TVA 20%	250,70
Total TTC €	1 504,20

Valeur en votre aimable règlement à réception.

IBAN : FR76 1009 6181 8200 0379 5120 151 - BIC : CMCIFRPP

Facture payable au plus tard le 08/09/2025

TOTAL : 2796,95 €

Les Honoraires sont exigibles à la remise des documents, sauf accord dûment spécifié. A défaut de règlement dans le délai, un rappel sera adressé par lettre avec AR.

En application de la loi n° 92-1442 du 31/10/1992, une pénalité de 2% par mois de retard sera appliquée sur le prix TTC pour tout règlement effectué après le huitième jour suivant émission de la lettre recommandée. Paiement par chèque ou virement.

L'acceptation du présent devis vaut acceptation des conditions générales de vente. Le Géomètre-Expert assume sa responsabilité professionnelle, telle qu'elle est définie notamment par les articles 1217, 1231-1 et suivants, 1792, 1792-2, 1792-3 et 1792-4-1 et suivants du code civil, dans les limites de la mission qui lui est confiée et ses propres fautes. Il ne peut être tenu responsable, de quelque manière que ce soit, ni solidairement, ni in solidum, à raison des dommages imputables aux autres intervenants participant à l'opération.

Médiateurs de la consommation

www.mediateur-consommation-smp.fr - Adresse postale : Société Médiation Professionnelle – Alteritae – 5, rue Salvaing – 12000 RODEZ